





COMITÉ SYNDICAL D'ENERGIE Eure-et-Loir Mercredi 4 mai 2022

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir - CHARTRES



















ORDRE DU JOUR

- □ POINTS D'ACTUALITÉ
- ☐ <u>FINANCES</u>: Comptes Administratifs 2021 et proposition d'affectation des résultats, migration vers l'instruction budgétaire M57, admission de produits en non-valeur,
- □ <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>: révision des statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir, mise à jour du tableau des effectifs (création et suppression de postes), adaptation du Régime Indemnitaire aux personnels suite aux nouvelles concordances de grades avec l'Etat,
- □ ENERGIE CONSEIL: modification des statuts de la SEM régionale pour la rénovation énergétique des logements,
- □ **DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ**: avenant au contrat de concession gaz de la commune de LAONS et référence à une offre dite de « gaz combustibles » pour le lancement de la DSP,
- □ PRODUCTION d'EnR: projets en cours de la SEM EneR Centre-Val de Loire et de la société Val de Loire Solaire,
- ☐ **QUESTIONS DIVERSES**





POINTS D'ACTUALITÉ

- > Evolution des prix de l'énergie
- > Procédure d'achat groupé d'électricité et de gaz naturel
- Gestion des bornes de recharge par la SPL MODULO

ETAT DE SITUATION DU MARCHE DE GROS DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ NATUREL LE GAZ NATUREL

Cotations depuis le 01/01/2017





Calendar +1:

Calendar +2:

Calendar +3:

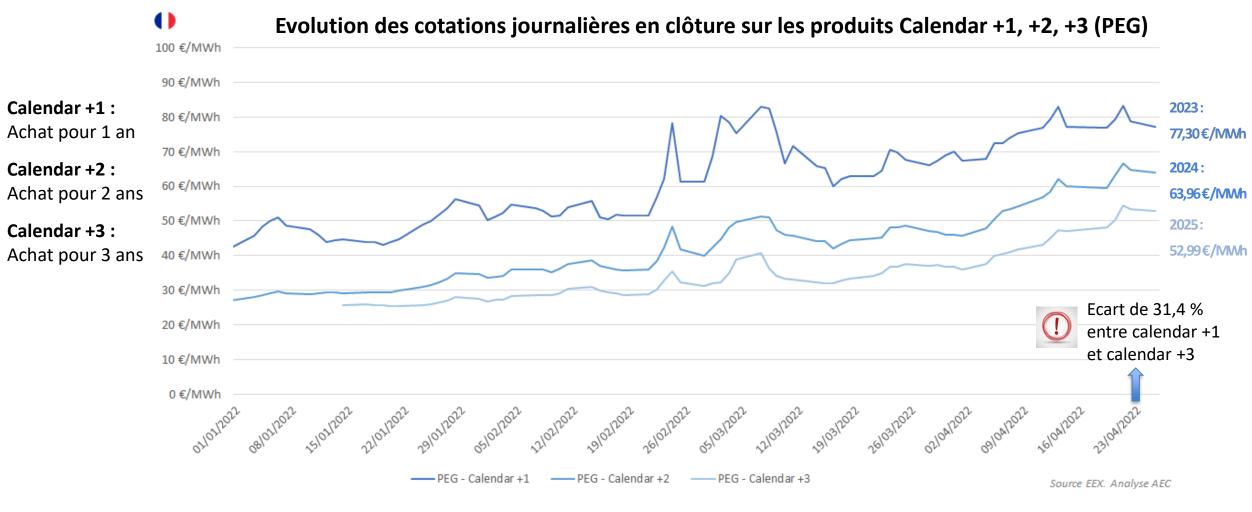
Achat pour 1 an

Achat pour 2 ans

Achat pour 3 ans

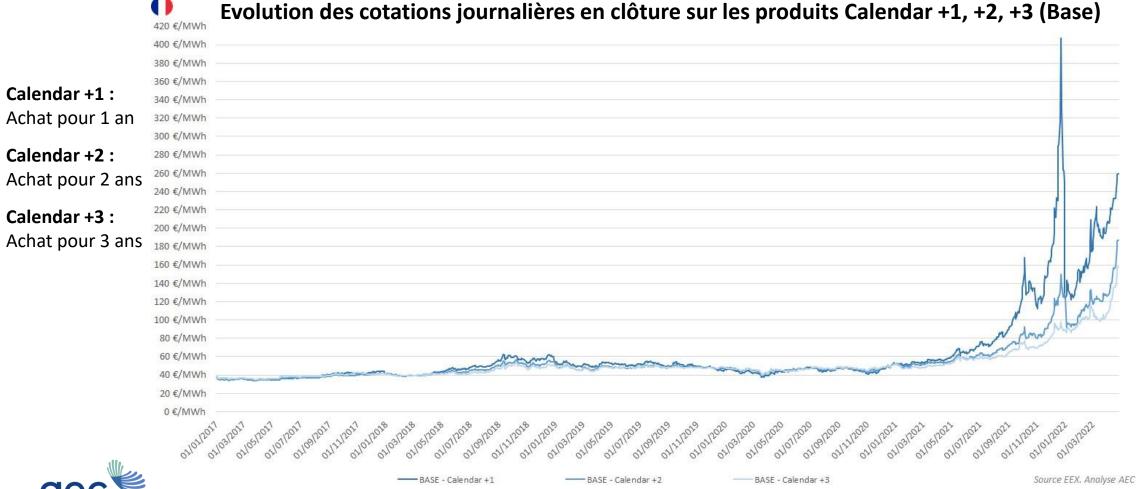
LE GAZ NATUREL

> Cotations depuis le 01/01/2022



L'ELECTRICITE

Cotations depuis le 01/01/2017





L'ELECTRICITE

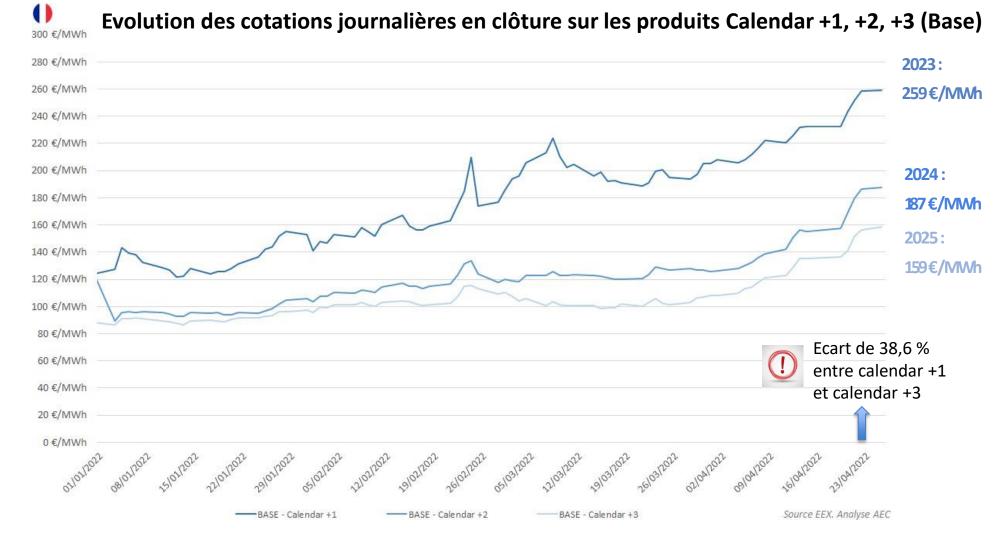
> Cotations depuis le 01/01/2022

Calendar +1:

Achat pour 1 an

Calendar +2:
Achat pour 2 ans

Calendar +3:
Achat pour 3 ans





LES MARCHÉS D'ACHAT GROUPÉ D'ELECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL Caractéristiques



- OBJET: ACHEMINEMENT ET FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL
- FORME DES MARCHES: accords-cadres à marchés subséquents
 - 1) Accord-cadre de fournitures <u>multi-attributaires</u> sans minimum et avec maximum
 - → 1° de l'article L2125-1 du Code de la commande publique
 - 2) Marchés subséquents de fournitures mono-attributaires pris en application de l'accord-cadre.

PROCEDURE:

- o **Procédure formalisée** (articles L. 2124-1 et R. 2124-1 du code de la commande publique)
- **Appel d'offres ouvert** (articles L. 2124-2 et R. 2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique).

DUREE DES PRESTATIONS DE FOURNUITURE 3 ans



LES MARCHÉS D'ACHAT GROUPÉ D'ELECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL Allotissement



> 3 lots:

Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les points de livraison...

LOT 1

... sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution GDF

Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison...

LOT 2

... relevant des segments tarifaires de distribution C2, C3 et C4 (puissance > 36kva) sur le périmètre des gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS et Synelva

LOT 3

... relevant du segment tarifaire de distribution C5 (puissance ≤ 36kva) sur le périmètre des gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS

Attribution des accords-cadres



LOT1

Nbre points de livraison Consommation annuelle

917 108 000 Mwh





LOT2

Nbre points de livraison	Consommation annuelle
783	56 581 Mwh







LOT3

Nbre points de livraison	Consommation annuelle	
12 723	78 111 Mwh	







GESTION DES BORNES DE RECHARGE





> Société Publique Locale dédiée à la gestion d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques

> Partenaires :



> Situation en cours :

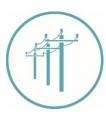
Basculement progressif de la gestion des 120 bornes de recharge d'ENERGIE Eure-et-Loir (avril à juin 2022)



- Comptes Administratifs 2021
- Proposition d'affectation des résultats
- Migration vers l'instruction budgétaire M57
- Admission de produits en non-valeur

ENERGIE d'énergie Eure-et-Loir

Comptes Administratifs 2021 : budget principal « distribution électricité et gaz »





M

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES A PAYER
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	492 000,00 €	349 084,91 €	101 511,26 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 100 500,00 €	1 088 005,48 €	
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	2 905 735,38 €	2 712 404,90 €	400,00€
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	450,00€	450,00 €	
	SOUS.TOTAL"DEPENSES REELLES"	4 498 685,38 €	4 149 945,29 €	101 911,26 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 572 043,96 €		
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	549 706,00 €	547 253,57 €	
	TOTAL DES DEPENSES	12 620 435,34 €	4 697 198,86 €	101 911,26 €
CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	PRODUITS
013	ATTENUATION DE CHARGES	17,000,00,6	14 255 40 6	A RECEVOIR
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	17 000,00 €	14 255,40 €	
73	IMPOTS ET TAXES	556 600,00 €	554 433,51 €	050,000,00,6
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 050 000,00 €	5 158 396,52 €	850 000,00 €
75		16 000,00 €	14 988,84 €	25 222 22 6
	PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 711 380,00 €	3 627 504,90 €	85 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 000,00 €	17 615,97 €	227 222 22 2
	SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"	10 368 980,00 €	9 387 195,14 €	935 000,00 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	649 000,00 €	647 567,51 €	
R	002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 :	1 602 455,34 €	1 602 455,34 €	
	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	12 620 435,34 €	11 637 217,99 €	935 000,00 €
	RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		7 773 107	7,87 €

13

ENERGIE d'énergie Eure-et-Loir

Comptes Administratifs 2021 : budget principal « distribution électricité et gaz »





	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES
	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	A REALISER
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	88 470,68 €	73 183,44 €	10 287,24 €
	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	16 500,00 €	16 138,00 €	
ı	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 285 000,00 €	75 949,87 €	2 200 000,00 €
, N	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 749 651,43 €	7 913 003,95 €	2 277 296,77 €
N	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI	2 783 200,00 €		2 783 200,00 €
V	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 034 408,77 €	1 474 301,77 €	488 286,69 €
Ε		SOUS.TOTAL DEPENSES REELLES	22 957 230,88 €	9 552 577,03 €	7 759 070,70 €
S	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	649 000,00 €	647 567,51 €	
Т	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 735 483,30 €		
1	TOTAL DES DEPENSES		25 341 714,18 €	10 200 144,54 €	7 759 070,70 €
S	CHAPITRE	TRE LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES
S	CHAPITKE	LIBELLES	BODGET 2021	REALISATIONS	A REALISER
E	13	SUBVENTIONS	6 602 997,01 €	3 139 757,44 €	3 021 900,58 €
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	3 826 944,36 €	3 826 431,31 €	
М	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 872 879,73 €	1 594 789,66 €	1 206 269,76 €
E		SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"	13 302 821,10 €	8 560 978,41 €	4 228 170,34 €
N	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 572 043,96 €		
Т	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	549 706,00 €	547 253,57 €	
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 735 483,30 €		
		R 001 Solde d'éxécution positif reporté de N-1 :	2 181 659,82 €	2 181 659,82 €	
		TOTAL DES RECETTES CUMULEES	25 341 714,18 €	11 289 891,80 €	4 228 170,34 €
		RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT		-2 441 15	3,10 €



Comptes Administratifs 2021 : budget annexe « éclairage public »



	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES A PAYER
F	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 442 782,14 €	847 083,18 €	549 281,32 €
O	012	CHARGES DE PERSONNEL	166 000,00 €	165 735,31 €	
N		SOUS.TOTAL"DEPENSES REELLES"	1 608 782,14 €	1 012 818,49 €	549 281,32 €
С	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	96 341,23 €		
Т	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 612 000,00 €	1 610 597,53 €	
1	TOTAL DES DEPENSES 3 317 123,3			2 623 416,02 €	549 281,32 €
O N	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	PRODUITS A RECEVOIR
N -	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 060 490,26 €	931 547,96 €	90 516,00 €
E	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 946 633,11 €	1 850 684,00 €	
M E	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
N		SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"	3 007 123,37 €	2 782 231,96 €	90 516,00 €
Т	042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 310 00		310 000,00 €	309 119,55 €	
		TOTAL DES RECETTES	3 317 123,37 €	3 091 351,51 €	90 516,00 €
		9 170),17 €		

ENERGIE d'énergie Eure-et-Loir

Comptes Administratifs 2021 : budget annexe « éclairage public »



	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES A REALISER
	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	344 078,73 €	83 582,93 €	244 707,00 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000,00 €	518,00€	
1	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 276 805,38 €	3 163 942,87 €	991 785,43 €
N	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	88 202,49 €	50 243,30 €	37 445,65 €
V E		SOUS.TOTAL DEPENSES REELLES	4 710 086,60 €	3 298 287,10 €	1 273 938,08 €
S	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	310 000,00 €	309 119,55 €	0,00€
T		TOTAL DES DEPENSES	5 020 086,60 €	3 607 406,65 €	1 273 938,08 €
l S	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES A REALISER
S	13	SUBVENTIONS	2 003 516,22 €	1 330 737,90 €	622 579,59 €
E	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	863 869,66 €	864 413,59 €	
М	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	158 460,99 €	69 545,61 €	88 401,84 €
Е		SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"	3 025 846,87 €	2 264 697,10 €	710 981,43 €
N	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	96 341,23 €		
Т	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 612 000,00 €	1 610 597,53 €	
		R 001 Solde d'éxécution positif reporté de N-1 :	285 898,50 €	285 898,50 €	
		TOTAL DES RECETTES CUMULEES	5 020 086,60 €	4 161 193,13 €	710 981,43 €
	RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT			-9 170),17 €

FINANCES: Comptes Administratifs 2021



budget annexe « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - IRVE»



	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES A PAYER
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	107 000,00 €	72 508,20 €	26 362,70 €
F	012	CHARGES DE PERSONNEL	9 000,00 €	8 254,83 €	
0	65	CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €	1,80€	
N	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000,00 €	3 000,00 €	
С		SOUS.TOTAL"DEPENSES REELLES"	128 100,00 €	83 764,83 €	26 362,70 €
Т	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	119 302,27 €		
1	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	593,48€		
0		TOTAL DES DEPENSES	248 002,27 €	84 358,31 €	26 362,70 €
N N	CHAPITRE LIBELLES		BUDGET 2021	REALISATIONS	PRODUITS A RECEVOIR
E	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	30 000,00 €	26 018,96 €	
M E	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	178 002,27 €	166 019,19 €	
N	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 000,00 €	37 991,65 €	
T		SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"	248 002,27 €	230 029,80 €	0,00 €
·	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
		TOTAL DES RECETTES	248 002,27 €	230 029,80 €	0,00 €
	RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT			119 308,79 €	

FINANCES: Comptes Administratifs 2021



budget annexe « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - IRVE»



	CHADITE	CHAPITRE LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES A
	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	REALISER
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 937,29 €	173 372,64 €	
N	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	500,00€		500,00€
V E		SOUS.TOTAL DEPENSES REELLES	218 809,93 €	44 937,29 €	173 872,64 €
S	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
T		TOTAL DES DEPENSES	218 809,93 €	44 937,29 €	173 872,64 €
1	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES A
S					REALISER
S	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	97 579,30 €	97 579,30 €	
Е		SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"	97 579,30 €	97 579,30 €	0,00€
М	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	119 302,27 €		
E	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		600,00 €	593,48 €	
N		R 001 Solde d'éxécution positif reporté de N-1 :	1 328,36 €	1 328,36 €	
Т		TOTAL DES RECETTES CUMULEES	218 809,93 €	99 501,14 €	0,00€
		RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT	-119 30	8,79 €	



Comptes Administratifs 2021 : budget annexe « CONSEIL ENERGETIQUE - MdE»



	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES A PAYER
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	110 000,00 €	92 696,71 €	5 888,00 €
F	012	CHARGES DE PERSONNEL	257 000,00 €	256 776,72 €	
0	65	CHARGES DE GESTION COURANTE	89 000,00 €	78 318,93 €	6 700,00 €
N C		SOUS.TOTAL"DEPENSES REELLES"	456 000,00 €	427 792,36 €	12 588,00 €
T	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	250 700,00 €		
l i l	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	136 736,94 €		
О	TOTAL DES DEPENSES		845 000,00 €	564 529,30 €	12 588,00 €
N N	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	PRODUITS A RECEVOIR
E	013	ATTENUATION DE CHARGES	54 000,00 €	54 095,12 €	
М	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	107 000,00 €	103 865,43 €	
E	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	684 000,00 €	654 214,64 €	
N		SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"	845 000,00 €	812 175,19 €	0,00 €
Т	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
		TOTAL DES RECETTES	845 000,00 €	812 175,19 €	0,00 €
	RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT			235 05	57,89 €



Comptes Administratifs 2021 : budget annexe « CONSEIL ENERGETIQUE - MdE»



	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES A
	CHAPITRE	LIBELLES	BODGET 2021	REALISATIONS	REALISER
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €
ı	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	1 027 599,40 €	315 643,42 €	695 829,74 €
N	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 000,00 €	5 667,14 €	
V	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 552,00 €	12 552,00 €	
Ε		SOUS.TOTAL DEPENSES REELLES	1 057 151,40 €	338 854,56 €	700 821,74 €
S	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00€	0,00€	
T		TOTAL DES DEPENSES	1 057 151,40 €	338 854,56 €	700 821,74 €
I	CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES A
S	CHAPTIKE	LIBELLES	BUDGET 2021	ZUZI KEALISATIONS	REALISER
S	13	SUBVENTIONS	43 200,00 €		43 200,00 €
E M	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	324 682,36 €	324 412,43 €	
E		SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"	367 882,36 €	324 412,43 €	43 200,00 €
N	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	250 700,00 €		
T	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	138 300,00 €	136 736,94 €	0,00€
	I	R 001 Solde d'éxécution positif reporté de N-1 :	300 269,04 €	300 269,04 €	
		TOTAL DES RECETTES CUMULEES	1 057 151,40 €	761 418,41 €	43 200,00 €
	RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT			-235 05	7,89 €



Proposition d'affectation des résultats 2021

BUDGET	Résultat Section de Fonctionnement	Résultat Section d'Investissement	Affectation du résultat au compte 1068	Excédent de Fonct. reporté (cpte R002)
Budget Ppal DP Electricité et gaz	7 773 107,87	-2 441 153,10	2 441 153,10	5 331 954,77
Eclairage Public	9 170,17	-9 170,17	9 170,17	
Conseil énergétique	235 057,89	-235 057,89	235 057,89	
Mobilité électrique (IRVE)	119 308,79	-119 308,79	119 308,79	

★ Dont 4 850 000 euros pour extinction de l'emprunt inscrit au budget primitif 2022, soit un « excédent définitif net » de 481 954,77 euros





- Le référentiel M57 a été élaboré par la DGCL et la DGFiP en concertation étroite avec les associations d'élus. Il permet de poursuivre le mouvement de convergence vers les règles des entreprises sauf spécificités de l'action publique (transfert des plus et moins-values de cession en section d'investissement, mécanisme de neutralisation budgétaire...).
- ➤ 1^{er} janvier 2024 : Généralisation de l'instruction comptable M57 à toutes les catégories de collectivités locale.
- > Avril 2022 : accord de la paierie départementale pour anticiper la passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023.





Monsieur le Payeur Départemental propose l'admission en non-valeur de diverses créances détenues par ENERGIE Eure-et-Loir pour lesquelles il n'a pu être procédé au recouvrement en dépit des procédures diligentées :

BUDGET	TITRES	DATE EMISSION	DEBITEUR	OBJET	MONTANT
	364	01/12/2016	PLANETE OUI	Taxe sur l'électricité 3ème trimestre 2016	534,47€
	8	24/01/2017	PLANETE OUI	Taxe sur l'électricité 4ème trimestre 2016	900,00€
Principal	123	28/05/2019	ALA ENERGY	Taxe sur l'électricité 1er trimestre 2019	98,88€
Ринсіраі	210	03/07/2020	PRIMEO	Taxe sur l'électricité 1er trimestre 2020	89,51€
	97	01/04/2021	VATTENFALL	Taxe sur l'électricité 4ème trimestre 2020	0,05€
	485	08/12/2021	HYDROPTION	Taxe sur l'électricité 3ème trimestre 2021	197,10€
			SOUS-TOTA	AL 1	1 820,01 €
IRVE	104	29/10/2019	VANDERBRON	Prestations ventes de recharges juillet/septembre 2019	1,50€
IRVE	4	22/01/2020	IZIVIA	Prestations ventes de recharges octobre/décembre 2019	0,01€
	SOUS-TOTAL 2				1,51 €
		MONTANT	TOTAL DES CREAN	CES IRRECOUVRABLES	1 821,52 €



ARMINISTRATION GÉNÉBALE

- Révision des statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir
- Mise à jour du tableau des effectifs (création et suppression de postes)
- Adaptation du Régime Indemnitaire aux personnels suite aux nouvelles concordances de grades avec l'Etat



➤ Pour mémoire : révision ayant pour origine des remarques de la préfecture concernant les modalités d'adhésion aux compétences optionnelles par les collectivités non adhérentes à la compétence obligatoire « distribution publique d'électricité ».

Exemples:

- communes représentées à ENERGIE Eure-et-Loir par leur intercommunalité (communes de Chartres Métropole et Entre Beauce et Perche)
- intercommunalités uniquement intéressées par une compétence optionnelle (Cœur de Beauce et Bonnevalais)
- > Les échanges avec la préfecture ont également amené :
 - à traiter de certains passages sur la forme,
 - à revoir la rédaction de l'article 7 relatif à la représentation au sein du comité,
 - à intégrer simultanément à la réforme des statuts l'adhésion de deux EPCI à la compétence optionnelle IRVE.



Proposition de nouvelle rédaction :

Article 2 : objet

En application de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat exerce <u>la compétence obligatoire d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE)*,</u> laquelle recouvre les missions de service public de la distribution d'électricité et du service public de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, telle que définie à l'article 3.1 des présents statuts, en lieu et place de ses membres qui détiennent ladite compétence en application des règles légales en vigueur (cf. annexes 1 et 2).

Dans le respect des décisions relatives à l'exercice des compétences optionnelles adoptées par le comité syndical, le Syndicat peut exercer également, les compétences visées à l'article 3.2 des présents statuts.

^{*} AODE : En remplacement de la rédaction initiale « compétence obligatoire d'autorité organisatrice des missions de service public de la distribution d'électricité et du service public de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente ».



Proposition de nouvelle rédaction :

Article 3 : Compétences du Syndicat

3.1 - COMPÉTENCE OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES AODE : ÉLECTRICITÉ

A. Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité

Chaque membre détenant <u>la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE)*,</u> <u>directement ou à la suite d'un transfert de compétence</u> adhère obligatoirement à la compétence définie au présent article, laquelle intègre notamment :

* AODE : Remarque identique à l'article 2



Suppression de l'article 3.2.2 - DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR ET DE FROID

Dans le domaine des réseaux publics de distribution de chaleur et de froid, le Syndicat exerce la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'installations et de réseaux publics de chaleur et de froid...

Remplacement par l'article 3.3.3. :

3.3.3 - Chaleur et froid:

Le Syndicat peut participer à toute réflexion ou procéder à toute étude et accompagnement pour la mise en œuvre de solutions faisant appel à des réseaux de chaleur et de froid.



Proposition de nouvelle rédaction :

3.3.2 - Rénovation et politique énergétique :

En lien, le cas échéant, avec des partenaires publics ou privés, le Syndicat peut assurer ou contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale énergétique. <u>Il peut apporter conseil et assistance aux collectivités en vue d'une meilleure maitrise de leurs dépenses énergétiques</u>, et assurer ou contribuer à la mise en œuvre de plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat.

3.3.4 - MOBILITÉ PROPRE

En lien avec des partenaires publics et/ou privés, le Syndicat peut, à partir de structures dédiées (société d'économie mixte, société publique locale ...), participer à <u>l'organisation de services de mobilité</u> utilisant des véhicules propres.

Le Syndicat peut procéder à toute étude préalable et étude de faisabilité pour l'émergence de solutions faisant appel à la mobilité propre.



Proposition de nouvelle rédaction :

Article 4 : Adhésion et transfert de compétences

4.2 - Tout EPCI agissant au nom de communes dans le cadre du mécanisme de représentation-substitution au titre de la compétence d'AODE peut adhérer à une ou plusieurs des compétences à caractère optionnel...

Un établissement public de coopération intercommunale n'exerçant la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité que pour une partie de son territoire (...] peut néanmoins adhérer à la carte définie à l'article 3.2 (les compétences optionnelles) pour l'ensemble de son territoire.

4.3 - ...toute commune ou tout EPCI non membre du Syndicat peut solliciter son adhésion par délibération de son organe délibérant, en vue du transfert à minima de l'une des compétences pouvant être exercées par le Syndicat. Toutefois, cette commune ou cet EPCI ne pourra adhérer à une compétence qu'elle ou il aurait transféré à un EPCI.



Proposition de modification:

ARTICLE 7: FONCTIONNEMENT

Le Syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les collectivités membres ...

Le comité élit, parmi les délégués qui le composent, un bureau, composé d'un président, de viceprésidents, et de membres. Les nombres de vice-présidents et de membres sont fixés par délibération du comité.

Eléments supprimés

Afin de parvenir à une représentation homogène du territoire, les membres élus au sein du bureau sont issus des territoires des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du Syndicat, dans les conditions fixées par le comité syndical.

Sont uniquement appelés à siéger au sein du bureau les délégués relevant de collectivités pour lesquelles le Syndicat exerce la compétence d'Autorité Organisatrice du service public de Distribution d'Electricité et du service public de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.



Proposition de modification:

SUPPRESSION DE L'ARTICLE 8 : MESURES TRANSITOIRES

(mode de représentation des collectivités au syndicat sur la période 2018 / 2020)

SUPPRESSION DE L'ARTICLE 9 : MODALITÉS DE VOTE AU COMITÉ SYNDICAL (redite du CGCT)

Proposition de nouvelle rédaction :

Article 11 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur adopté par délibération du comité syndical complète en tant que de besoin les dispositions relatives au fonctionnement du Syndicat qui ne seraient pas déterminées par les présents statuts et par les lois et règlements.

Un règlement intérieur sera adopté conformément aux dispositions législatives et réglementaires.



Proposition d'extension du périmètre du syndicat :

Afin d'éviter de multiplier les cas de modifications statutaires, il parait judicieux de prévoir simultanément à la modification prévue une « extension du périmètre » du syndicat.

Cette extension concerne 2 intercommunalités ayant souhaité adhérer à la compétence IRVE :

- ✓ Communauté de communes du Bonnevalais
- ✓ Communauté de communes Cœur de Beauce

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:



Mise à jour du tableau des effectifs (création et suppression de postes)

Création de postes à temps complet

> 1 Chargé de mission « Econome de flux » (en référence au cadre d'emploi des techniciens territoriaux) :

ENERGIE Eure-et-Loir est lauréat du programme SEQUOIA organisé par la FNCCR. Ce programme prévoit de contribuer au financement d'un poste « d'économe de flux » plus particulièrement en charge de conseiller et accompagner les collectivités dans la mise en place d'actions d'amélioration énergétique de leur patrimoine bâti.

> 1 Responsable « Programmation travaux » (grade de technicien principal de 2ème classe) :

Afin d'optimiser la programmation des travaux réalisés par le syndicat, il est nécessaire d'identifier et d'anticiper davantage les investissements sur le réseau de distribution d'électricité (renforcement, sécurisation, restructuration...). Dans ce but, il apparait opportun de procéder à la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

> 2 Chargés d'affaires « infrastructures-réseaux » (grade de technicien) :

Face au nombre d'opérations réalisées chaque année par ENERGIE Eure-et-Loir, tant sur le réseau de distribution publique d'électricité que sur les réseaux d'éclairage public (200 collectivités adhérentes à ce jour), il s'avère nécessaire de créer 2 postes de « techniciens infrastructures réseaux ». Cette mesure permettra de renforcer les équipes en place et d'être plus à même de suivre et contrôler l'exécution des travaux.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:

ENERGIE d'énergie Eure-et-Loir

Mise à jour du tableau des effectifs (création et suppression de postes)

Suppression de postes :

Suite à **l'avis favorable rendu par le Comité Technique du Centre de Gestion** le 21 mars dernier, il est proposé aux membres du Comité syndical la suppression des postes vacants listés ci-après :

- > 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint administratif,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- > 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- 2 postes d'adjoint technique.

Il est précisé que ces postes sont vacants suite à la nomination d'agents lauréats de concours ou ayant bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne.

ADMINISTRATION GENRALE:

Régime indemnitaire



Deux arrêtés publiés le 5 novembre 2021 sont venus modifier les correspondances de grades entre certains emplois de l'Etat et de la Fonction Publique Territoriale pour le calcul du régime indemnitaire dont peuvent bénéficier les personnels.

Dans ces conditions, il convient de modifier la délibération d'instauration du RIFSEEP adoptée le 17 juin 2020 en reprenant les taux maximums prévus par les arrêtés.

Cette situation concerne essentiellement : le cadre d'emplois des **ingénieurs** territoriaux et le cadre d'emplois des **techniciens** territoriaux.



ENERGIE CONSEIL

Modification des statuts de la SEM régionale pour la rénovation énergétique des logements

ENERGIE CONSEIL:



Modification des statuts de la SEM régionale pour la rénovation énergétique des logements

- La SEM régionale pour la rénovation énergétique des logements a sollicité l'ensemble de ses actionnaires afin de procéder à une modification de ses statuts :
 - <u>réduction de 3 à 1 an de la durée des fonctions de censeur</u> (personne siégeant au conseil d'administration de la SEM sans voix délibérative)
 - modification des modalités de nomination à la direction générale : dans le cas où cette fonction n'est pas exercée par le Président, l'accès à cette responsabilité nécessite d'avoir été au préalable désigné en tant que « dirigeant effectif » par le conseil d'administration.



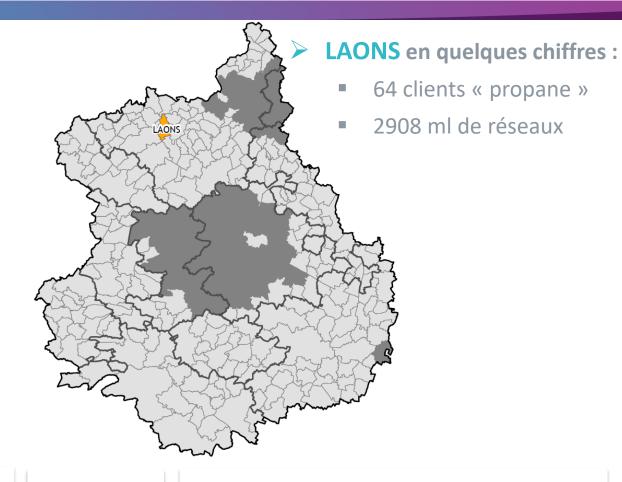
PISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ

Avenant au contrat de concession gaz de la commune de LAONS et référence à une offre dite de « gaz combustibles » pour le lancement de la DSP



> RAPPEL:

Le contrat de concession en gaz de la commune de LAONS arrive à échéance le 31/12/2022. A cet égard ENERGIE EL se doit de mettre en place une procédure de Délégation de Service Public pour permettre la continuité de la desserte en gaz sur la commune.



1990

LAONS signe un contrat de concession gaz pour une durée de 30 ans avec GAZ DE France

Terme du contrat : 01/03/2020

2008

À la suite d'une fusion GAZ DE FRANCE devient GDF SUEZ

2010

la compétence gaz à ENERGIE Eure-et-Loir

2015

GDF SUEZ devient ENGIE

2019

OCTOBRE : prolongation du contrat de concession gaz jusqu'au 31/12/2022

DECEMBRE: transfert de l'activité à PRIMAGAZ



1^{er} trim.

Négociations avec PRIMAGAZ sur les modalités de fin de contrat

Avril

Lancement de la procédure de mise en concurrence avec publication de l'avis de concession

4 mai



31 mai

Réunion de la commission de Délégation de Service Public pour l'ouverture des plis

Juin à sept.

Phase de négociations avec les prestataires candidats

Octobre

Attribution et validation par le Comité Syndical du contrat de concession

Effet du nouveau contrat au 1^{er} janvier 2023

durée: 20 ans



Nécessité de passer un avenant pour convenir avec PRIMAGAZ de certaines dispositions essentielles parmi lesquelles : remise gratuite des ouvrages à l'échéance du contrat, remise des plans, fichiers et données informatiques d'exploitation, absence de transfert de personnel.



Après examen, il s'avère opportun de lancer la procédure de Délégation de Service Public (DSP) en ne se limitant pas à la notion de « gaz propane » mais en faisant référence à la notion de « gaz combustibles ».



PRODUCTION d'EnR

Projets en cours de la SEM EneR Centre-Val de Loire et de la société Val de Loire Solaire

LES PROJETS DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (EnR) :







COT EnR

Grands projets EnR Production d'électricité et de bio gaz

Photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, méthanisation

Production d'électricité photovoltaïque

toitures et ombrières de parking

EnR thermiques
Production de chaleur
Bois-énergie, géothermie,
solaire thermique,
chaleur fatale

ENERGIE Eure-et-Loir demeure l'interlocuteur privilégié pour la réalisation de vos projets.



Présentation EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

La transition énergétique au cœur des territoires

1. EneR CENTRE-VAL DE LOIRE



- Société crée en 2012 par le SIEIL, puis régionalisation à partir de 2016
- Capital social de 10 M€, présidence assurée par M. Jean-Luc DUPONT

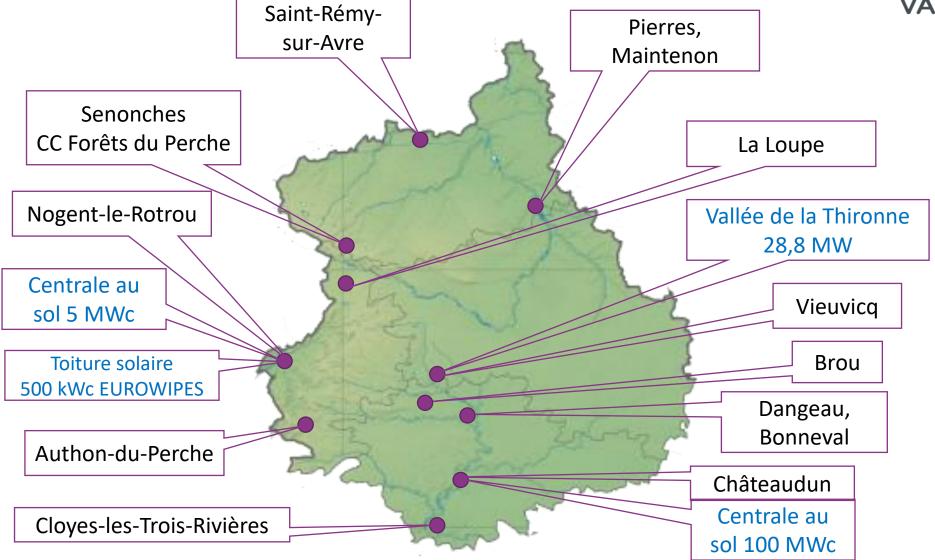


Notre rôle

- Développer et investir dans des projets d'énergies renouvelables
- Être un appui pour les syndicats d'énergie afin qu'ils conseillent et assistent les collectivités désireuses d'investir sur leur patrimoine

Les projets en Eure-et-Loir





Projets VAL DE LOIRE SOLAIRE - Etudes





Localisation	Typologie	Puissance (kWc)	Production (MWh/an)	Stade d'avancement
Cloyes-les-Trois- Rivières	Ombrières	908	904,7	Discussions
Cloyes-les-Trois- Rivières / VORWERK	Ombrières	800	894	Discussions
Senonches	Ombrières	649	626,7	Discussions
CC Forêts du Perche	Ombrières	475	497,3	Discussions
Saint-Rémy-sur-Avre	Ombrières	545	584	Discussions
Nogent-le-Rotrou / SEFARD	Ombrière	500	547	Discussions
Pierres Maintenon	Ombrières	500+109	655,8	ETUDE SYS
Dangeau	Ombrières	296 (Estimation)	283,5	ETUDE SYS
Bonneval	Ombrières	136 (Estimation)	138,8	ETUDE SYS
Total		5 367	5 131,8	

9 projets en phase d'études avec Val de Loire Solaire pour une puissance totale de 5,3 MWc

L'équivalent de la consommation de 3 525 habitants

Projets VAL DE LOIRE SOLAIRE - Contractualisation





Localisation	Typologie	Puissance (kWc)	Production (MWh/an)	Stade d'avancement
Vieuvicq	Ombrière	100	109,4	Pré- Construction
Nogent-le-Rotrou / Intermarché	Ombrières	285	299,7	Pré- Construction
Châteaudun	Ombrières	1 265	1 380,2	Instruction Permis de construire
Brou	Ombrière	100	108,6	MIS
La Loupe / SCOMA	Ombrière	187	198,3	OFFRE
Authon-du-Perche / NiproPharma	Ombrières - Toiture	367	403	OFFRE
Total		2 304	2 499,2	

6 projets en phase de contractualisation et construction avec Val de Loire Solaire pour une puissance totale de 2,3 MWc

L'équivalent de la consommation de 1 717 habitants

Projets VAL DE LOIRE SOLAIRE





Totaux ENERGIE EURE ET LOIR

7 671 kWc

Consommation équivalente à 5 242 habitants

En construction / développement

Projet centrale au sol de Châteaudun



Principales caractéristiques du projet

au projet		
Emprise du projet	84 ha	
Puissance de la centrale	106 MWc	
Nombre de modules	245 000	
Production annuelle	117,6 GWh/an	
Equivalence consommation électrique	55 000 habitants	
Economie CO2 dans l'atmosphère	3 300 tCO2/an	







Projet centrale au sol de Nogent-le-Rotrou



Principales caractéristiques du projet				
Emprise du projet	6,7 ha			
Puissance de la centrale	5,000 MWc			
Nombre de modules	9 174			
Production annuelle	5 320 MWh/an			
Equivalence consommation électrique	1 132 foyers			
Economie CO2 dans l'atmosphère	32 tCO2/an			

Zone d'activités de l'Aunay

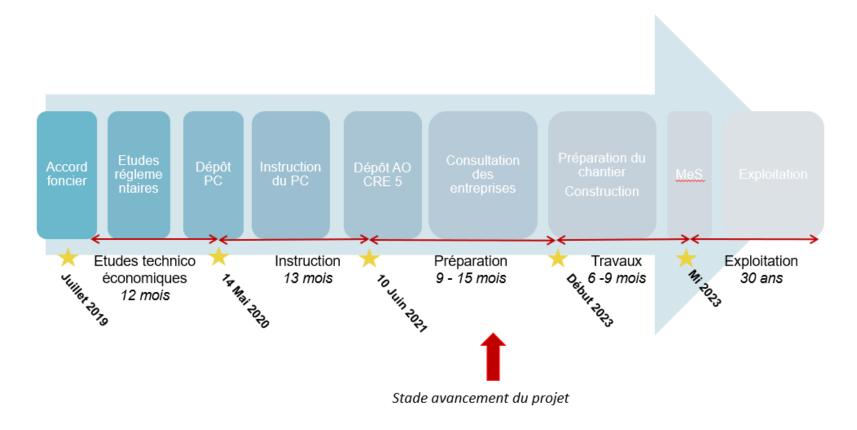
01/06/2023 01/06/2023 53

Projet centrale au sol de Nogent-le-Rotrou

Projet lauréat le 5 novembre 2021 des appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) :

EneRCVL dispose de 2 ans pour mettre en service la centrale.





Projet EUROWIPES – 500 kWc



Principales caractéristiques du projet				
Emprise du projet	2 465 m ²			
Puissance de la centrale	500 kWc			
Nombre de modules	1 351			
Production annuelle	500 MWh/an			
Equivalence consommation électrique	106 foyers			
Economie CO2 dans l'atmosphère	0,73 tCO2/an			

→ Réponse aux obligations de la loi climat résilience dans le cadre d'un bâtiment neuf

Bilan EneRCVL sur le territoire d'ENERGIE Eure-et-Loir



VAL DE LOIRE SOLAIRE 7,6 MWc

CENTRALE AU SOL + TOITURE PV5,5 MWc

CENTRALE AU SOL
CHATEAUDUN
106 MWc

EOLIEN 28,8 MW

150 MW

200 GWh soit la consommation d'environ 93 600 habitants (21% de la population du département d'Eure-et-Loir)



QUESTIONS PIXERSES









MERCI RE VOTRE ATTENTION

Partageons maintenant un moment de convivialité

